

BUDGET ADDITIONNEL de la Commune pour l'exercice 1953

Le Maire donne lecture du rapport.

Saint-Denis, le 21 Octobre 1953

Mesdames,

Messieurs,

Conformément aux dispositions de l'article 146 de la loi municipale du 5 Avril 1884, j'ai l'honneur de vous soumettre le projet du Budget Supplémentaire de la Commune de Saint-Denis pour l'exercice 1953.

Certaines dépenses supplémentaires et nouvelles figurant à la deuxième partie de ce budget se justifient comme suit:

CHAP. 1 :		
Art. 4 - Ass. accident de travail:	70.000.-	(la cotisation avait été calculée sur la base de 1,75 au lieu de 2,40 %)
Art.11 - Impôt perf. sur trait. et salaire	200.000.-	(l'impôt n'avait pas été prévu sur le salaire des journaliers mais seulement sur le salaire des emp. permanents)
CHAP. 2 :		
Art. 8 - Frais de publicité dans les journaux	40.000.-	(au 21 Août: dép. engagées: 73.250 - crédit inscrit au Budg. Prim. 75.000, la somme demandée est indispensable)
CHAP.12:		
Art. 6 - Ass. matériel automobile	80.000.-	(Assurance 2 voitures nouvelles: Vedette et Jeep)
CHAP.21:		
Art. 3 - Registre et imprimés des écoles	30.776.-	(commande passée par I.P.: 36.776 - crédit prévu au Budg. Prim.: 6.000)
CHAP.26:		
Art.1, parag.1: Cantines scolaires denrées alimentaires	100.000.-	(dépenses présumées au 31 Décembre/53: 4.355.000. crédit prévu au Budg. Primitif .. 4.250.000)
Art. 3 - Dispensaire: location immeuble	24.000.-	(locat. immeuble Domenjod servant de salle de consultations gratuites)
CHAP.28:		
Art.2 - Subvention au B. de Bienf.	500.000.-	(dép. présumées au 31-12-53: 2.861.704. crédit prévu au Budg. Prim. 1.800.331
		la différence: 1.060.373 sera couverte par la subv. de 500.000 demandée et l'

Art. 3 - Subv. au Comité des Fêtes 2.000.000.- (1 million avait été retiré sur le Budg. primitif pour diminuer le nombre de cent. add. Il est impossible de supprimer ou même de réduire l'Arbre de Noël traditionnel et auquel la population est attachée, d'où nécessité de doter le Comité des Fêtes de la subvention demandée).

Ce budget est arrêté:

En RECETTES à la somme de	45.353.259 Mm
En DEPENSES à la somme de	48.577.968 Mm
	<hr/>
Soit un déficit de	3.224.709 Mm
	<hr/>

Je vous demande, en conséquence, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir l'adopter./.

Le Sénateur-Maire,
Signé: OLIVIER.


Adopté à l'unanimité.

Toutes les affaires portées à l'ordre du jour ayant été examinées, le Maire lève la séance à 10 H.20'.

Le Secrétaire,

Les Membres,

Le Maire,



[Handwritten signatures and stamps]

L. Dupuis
M. P. P.
W. P. Chassagne
de Lussan
Oliver
de Lussan